PASSE SANITAIRE

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales, la présentation d’un passe sanitaire est désormais obligatoire pour entrer dans le musée.
Il vous sera demandé de présenter votre QR code Covid (format papier ou numérique via l’application TousAntiCovid) avec l’une des informations suivantes :

👉 Un certificat de vaccination ;
ou
👉 La preuve d’un test négatif de moins de 48h ;
ou
👉 Le résultat d’un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d’au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Actuellement, cette mesure ne s’applique pas aux moins de 18 ans.
Pour rappel, les règles sanitaires restent de rigueur, mais la réservation pour les visites n’est pas obligatoire.